

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS373

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 6

A l'alinéa 21, substituer aux mots :

« du champ d'application défini à »,

les mots :

« des catégories définies au premier alinéa de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel